

# Barème d'honoraires

Applicable au 29/01/2019

## Honoraires sur transaction

Les honoraires sont à la charge de vendeur

Habitations: -Prix de vente jusqu'à 129 999€	7% TTC
-Prix de vente à partir de 130 000€	6% TTC
Terrain à bâtir	8% TTC
Locaux commerciaux	10% TTC
Fonds de commerce	10% TTC
Forfait minimum pour toutes transactions	2500€ TTC

## Honoraires sur location

	Prestations liés à la constitution du dossier, visite, rédaction du bail.		
	ZONE TRÈS TENDUE(1)	ZONE TENDUE(2)	RESTE DU TERRITOIRE
Prix/m <sup>2</sup>	12 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>	8 €/m <sup>2</sup>

(1) Liste des villes disponibles dans l'arrêté du 22 décembre 2010 - (2) Liste des villes disponibles dans le décret n°2013-392 du 10 mai 2013

(3) L'ensemble ne pouvant excéder un mois de loyer charges comprises

Honoraires de réalisation d'état des lieux	3 € par m2 de surface habitable (toutes zones)
--	--



**LA RESIDENCE**

*Mon partenaire immobilier*

SARL FONCIER IMMO

25, Grande Rue 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RCS Pontoise : 515 216 257 Titulaire de la carte prof. Transaction CPI 9501 2018 000 037 896

Garantie Financière de 120000 € Par GALIAN